COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL
10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel :03 58 43 00 60
Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 97 Sp 16

PV de la Commission Sportive du 14 novembre 2023

Président de séance : M. SCHMINKE Didier
Présents : Mme VIE Florence, MM. BATREAU Jean Michel – ROMOJARO Mickaël
Assiste : Mme LANTELME Patricia (administratif)

Début de la réunion : 18h00

Forfaits

Match 26970896 du 12.11.23 Charmoy 1 – Sens Fc/Paron Départemental Féminin à 8
Courriel du club de Sens FC en date du 11 novembre 2023 déclarant forfait pour cette rencontre.
La commission,

- En application du règlement des championnats féminins – article 12- forfaits
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Sens FC / Paron au bénéfice de l'équipe de Charmoy,
- Score : Sens FC / Paron = 0 but, - 1 point / Charmoy = 3 buts, 3 points,
- Amende 50€ au club de Sens FC (amende 6.10).

Match 26901102 du 12.11.23 Sens Jeunesse 2 – Serein AS 2 Départemental 4 Gp A
Courriel du club de Serein AS en date du 11 novembre 2023 déclarant forfait pour cette rencontre.
La commission,

- En application du règlement des championnats seniors – article 12- forfaits
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Serein AS 2 au bénéfice de l'équipe de Sens Jeunesse 2,
- Score : Serein AS 2 = 0 but, - 1 point / Sens Jeunesse 2 = 3 buts, 3 points,
- Donne match retour à jouer le 7 avril 2024 sur les installations de Sens Jeunesse,
- Amende 50€ au club de Serein AS (amende 6.10).

Matchs non joués

Match 26500123 du 12.11.23 Charbuy/Fleury 1 - Sens Jeunesse 1 Départemental 2 Gp A
La commission,

- Prend note du courriel du club de Charbuy-Fleury en date du 12 novembre 2023 indiquant qu'un arrêté municipal a été pris par la commune de Fleury La Vallée, interdisant ce match,
- Donne ce match à jouer le 17 décembre 2023.

Match 26496798 du 12.11.23 FC Gâtinais 1 – St Denis Les Sens 1 Départemental 2 Gp A
La commission,

- Prend note de l'annulation de la rencontre pour terrain impraticable, comme mentionné dans la feuille de match par Monsieur Rudy GUICHETAU, arbitre de la rencontre.
- Donne ce match à jouer le 26 novembre 2023.

Match 26500045 du 12.11.23 Gurgy 2 – Migennes 2 Départemental 3 Gp B
La commission,

- Prend note du rapport de Monsieur Bruno BASLER, arbitre de la rencontre, en date du 12 novembre 2023, indiquant que le terrain était impraticable (boueux) et qu'il a dû annuler la rencontre,
- Donne ce match à jouer le 17 décembre 2023.

Match 27105213 du 11.11.23 Champigny/St Sérotin 1–Uf Villeneuvienne 1 U18 Départemental 2 Gp A
La commission,

- Prend note de la notification de Monsieur Ali TATLIGUN sur la feuille de match indiquant l'annulation de la rencontre pour non-conformité du terrain, ainsi que du courriel de Monsieur Cyril ANDRÉ, responsable de l'équipe U18 de Villeneuve, en date du 11 novembre 2023,
- Vu le refus des membres du club de Champigny de faire le nécessaire pour effectuer le traçage du terrain,
- En application de l'article 236 des R.G. – Indisponibilité d'un terrain :
  « tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match »,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Champigny/St Sérotin 1 au bénéfice de l'équipe de UF Villeneuvienne,
- Score Champigny/St Sérotin 1 = 0 but, - 1 point – UF Villeneuvienne 1 = 3 buts, 3 points.

Match 27120929 du 11.11.2023 St Georges 1 – Aillant 1 U18 Départemental 2 Gp B
La commission,

- Prend note de l'annulation de la rencontre en raison d'un arrêté municipal interdisant son utilisation,
- Donne ce match à jouer le 9 décembre 2023.

Match 27109546 du 11.11.23 Sens FC 2 – Paron FC 2 U15 Départemental 2 Gp A
La commission,

- Prend note des courriels de Messieurs Alexis ETIENNE, arbitre de la rencontre, Djamal MESSAOUDI, accompagnateur de l'arbitre et de Madame Angélique FILLIEUX, déléguée de la rencontre en date du 12 novembre 2023,
- En application de la loi du jeu N° 1 le Terrain - le Football et ses règles,
- Attendu qu'il n'y avait pas de poteaux de corner,
- Vu le refus du club de Sens FC d'en implanter,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens FC 2 au bénéfice de l'équipe de Paron FC 2,

- Score : Sens FC 2 = 0 but, - 1 point – Paron FC 2 = 3 buts, 3 points,
- Rappel au club de Sens FC que le délégué du match doit être présent 1 heure avant le coup d'envoi.
- Transmet le dossier à la commission de discipline.

Match 27327468 du 11.11.2023 St Sérotin 1 – St Denis les Sens U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de l'annulation de la rencontre en raison d'un arrêté municipal interdisant son utilisation,
- Donne ce match à jouer le 25 novembre 2023.

Match 27327521 du 11.11.23 Sens FP 1 – Ent. Florentinois 3 U13 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Sens FP en date du 14 novembre 2023,
- Attendu que l'équipe de l'Ent. Florentinois était absente au coup d'envoi,
- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de l'Ent Florentinois 3 au bénéfice de l'équipe de Sens FP 1,
- Score : Sens FP 1 = 3 buts, 3 points / Ent Florentinois 3 = 0 but, - 1 point,
- Amende 45 € au club de l'Ent. Florentinois (amende 6.14).

Mr Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 27327385 du 11.11.2023 St Georges 1 – St Fargeau 1 U13 Départemental 2 Gp E

La commission,

- Prend note de l'annulation de la rencontre en raison d'un arrêté municipal interdisant son utilisation,
- Donne ce match à jouer le 25 novembre 2023.

Match 27327642 du 11.11.2023 St Georges 2 – Auxerre Rosoirs 1 U13 Départemental 3 Gp E

La commission,

- Prend note de l'annulation de la rencontre en raison d'un arrêté municipal interdisant son utilisation,
- Donne ce match à jouer le 25 novembre 2023.

Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club de St Sérotin

La commission,

- Prend note du courriel de St Sérotin en date du 10 novembre 2023 indiquant qu'un arrêté municipal a été pris par la ville, interdisant l'utilisation du terrain jusqu'à nouvel ordre.

Courriel du club d'Aillant

La commission,

- Prend note du courriel d'Aillant en date du 14 novembre 2023 indiquant qu'un arrêté municipal a été pris par la ville, interdisant l'utilisation du terrain jusqu'à nouvel ordre.

- Reporte les matchs aux dates suivantes :
  - Match 27120962 U18 D2 Aillant 1 – Charny 1 : 16/12/2023
  - Match 27344168 U13 D2 E: Aillant 1- St Georges 1 : 25/11/2023
  - Match 27389252 U13 D3 G : Aillant 2- Héry 2 : 9/12/2023
  - Match 26901521 D4 A : Aillant 2- Serein As 2 : 26/11/2023

Match 27327469 du 18.11.2023 St Sérotin 1 – Paron 3 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Sérotin de reporter le match à une date ultérieure en raison de l'arrête interdisant l'utilisation du terrain.
- Donne ce match à jouer le 9 décembre 2023.
- Mais rappelle que tous les matchs doivent être joués au plus tard le 16 décembre, date limite de fin des championnats jeunes de la 1ere phase. Les matchs non joués à cette date seront étudiés en commission sportive et seront susceptibles d'être perdu par pénalité ou forfait par les équipes concernées.

Courriel du club de l'UF Tonnerrois

La commission,

- Prend note du courriel de l'UF Tonnerrois en date du 13 novembre 2023 indiquant que l'état du terrain d'honneur, avenue Alfred Grévin, le rend impraticable jusqu'à nouvel ordre.

Match 26508077 du 19.11.2023 Toucy 2 – Auxerre SC 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Toucy en date du 13 novembre 2023 indiquant que la rencontre se déroulera à 14h30 au stade municipal de Toucy.

Match 26509085 du 19.11.2023 Seignelay 1 – Migennes 2 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel de Seignelay en date du 13 novembre 2023 indiquant qu'un arrêté municipal a été pris par la ville, interdisant l'utilisation du terrain les 18 et 19 novembre 2023
- Donne ce match à jouer le 26 novembre 2023.

Match 26905989 du 19.11.2023 UF Tonnerrois 2 – Asquins Montillot 2 Départemental 4 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel de l'UF Tonnerrois en date du 13 novembre 2023 indiquant que la rencontre se déroulera sur les installations de Lézinnes, stade Maurice Boutron à 14h30.

Match 26906390 du 19.11.23 Varennes 3- Magny 3 Départemental 4 Gp B

Demande du club de Magny de report de match, via Footclubs

La commission,

- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 17 décembre 2023 – 1ère date de libre et compte tenu de l'organisation du championnat Départemental 4 en fin de saison.

Match 27105216 du 18.11.2023 Cerisiers 1 – Champigny/St Sérotin 1 U18 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel de Cerisiers en date du 13 novembre 2023 indiquant qu'afin de préserver le terrain pour le match de R3 du lendemain, il souhaiterait inverser la rencontre U18 pour la jouer à Champigny.
- Prend note du courriel de Champigny en date du 14 novembre, indiquant leur impossibilité de recevoir ce match,
- Maintient ce match à sa programmation initiale le 18 novembre 2023.

Match 27109552 du 18.11.2023 Cerisiers 1 – Sens FC U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel de Cerisiers en date du 13 novembre 2023 indiquant qu'afin de préserver le terrain pour le match de R3 du lendemain, il souhaiterait inverser la rencontre U15 pour la jouer à Sens,
- Prend note du courriel de Sens Fc en date du 14 novembre,
- Donne ce match à jouer le 18 novembre 2023 à 16 h 30 sur les installations de Sens FC.

Match 27346154 du 11.11.2023 Auxerre Stade U13F – Auxerre Stade U15F Départemental U15FU13F

La commission,

- Prend note du courriel d'Auxerre Stade en date du 14 novembre 2023 indiquant le report du match le 9 décembre 2023 à 10h.

FMI

Match 26908449 du 11.11.23 Appoigny 1 – Auxerre Stade 1 U18 Départemental 1

La commission, vu le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Appoigny 1 = 5 / Stade Auxerre 1 = 2

Match 27109867 du 11.11.23 Stade Auxerre 2 – St Georges 1 U15 Départemental 2 Gp C

La commission, vu le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Stade Auxerre = 0 / St Georges = 1

Match 27109656 du 11.11.23 Appoigny ES 1 – Brienon/As Montoise 1 U15 Départemental 2 Gp B

La commission,

- N'ayant réceptionné aucun document, demande au club d'Appoigny de transmettre la feuille de match et le constat d'échec pour mardi 21 novembre 2023.
- Amende 30€ au club d'Appoigny pour non-envoi de feuille de match (amende 5.25).

Match 27119488 du 04.11.23 Champs /Yonne 1 – Auxerre Stade/Rosoirs 3 U15 Départemental 2 Gp D

La commission,

- Prend note du retour de la FMI par le club de Champs via la tablette le 10 novembre,
- Enregistre le résultat : Champs/Yonne 1 = 3 – Auxerre Stade/Rosoirs 3 = 2.

Questions diverses

Match 26506182 du 12.11.23 Vergigny St Flo Port – Ent.Florentinois Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel de Madame Pascale SALMON, arbitre de la rencontre, en date du 14 novembre 2023 signalant la blessure du joueur de Vergigny/St Flo-Port., Monsieur Alexis LAVAJO non inscrite sur la feuille de match,
- Souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Match 26905991 du 19.11.23 Champs sur Yonne – Serein HV Départemental 4 Gp B

La commission prend note du courriel du club du club de Serein HV en date du 12.11.23 demandant la désignation d'un arbitre officiel pour cette rencontre.
Transmet à la CDA.

Match 26901103 du 19.11.23 Sergines 1- Brienon 1 Départemental 4 Gp A

La commission prend note du courriel du club du club de Sergines en date du 14.11.23 demandant la désignation d'un arbitre officiel pour cette rencontre.
Transmet à la CDA

Match 26901105 du 03.12.23 Sens jeunesse 2 – Sergines 1 Départemental 4 Gp A

La commission prend note du courriel du club du club de Sergines en date du 14.11.23 demandant la désignation d'un arbitre officiel pour cette rencontre.
Transmet à la CDA

Match 27110328 du 11.11.23 UF Tonnerrois 1 – Champs sur Yonne 1 U15 Départemental 2 Gp D

La commission prend note du courriel du club de l'UF Tonnerrois en date du 13.11.23 indiquant une erreur dans la retranscription du score du match.

- Enregistre le résultat : UF Tonnerrois = 3 / Champs S/Yonne = 5

Match 26508163 du 12.11.23 Pont sur Yonne 1 – Cheny 1 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Prend note du courriel du club de Pont Sur Yonne que Mr Leroux Gwenaël a officié comme délégué du match,
- Amende 30 € au club de Pont Sur Yonne pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 26974821 du 12.11.23 Ent Appoigny/Joigny 1 – Cheu 1 Départemental féminin à 8

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique.

Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.

Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »

- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Ent.Appoigny/Joigny 1 au bénéfice de l'équipe de Chéu 1,
- score : Ent.Appoigny/Joigny 1 = 0 but, - 1 point – Chéu 1 = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club d'Appoigny pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 26508211 du 04.11.23 St Fargeau 1 – Magny 2 Départemental 2 Gp B

La commission,

- prend note des courriels de Messieurs Jean Luc GARCIA, arbitre de la rencontre et du club de Saint Fargeau, en date du 11 novembre 2023 signalant la présence d'un délégué lors de ce match qui était Monsieur Thierry GRODET,
- Enregistre le score acquis sur le terrain : St Fargeau 1 = 1 /Magny 2 = 3,
- Maintient l'amende de 30€ pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13)

Match 26506507 du 05.11.23 Tanlay 1 – ECN 2 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note des courriels des clubs de Tanlay et ECN en date du 10 novembre 2023, signalant la présence d'un délégué lors de ce match qui était Monsieur Christophe BOSTEL,
- Enregistre le score acquis sur le terrain : Tanlay= 1 / ECN = 2,
- Maintient l'amende de 30€ pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 27345877 du 04.11.23 Ent. AFCO/ECN 2 – Tanlay 1 U13 Départemental 3 Gp F

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Avallon en date du 9 novembre 2023, signalant la présence d'un délégué lors de ce match qui était Monsieur Faiçal BELLIL,
- Enregistre le score acquis sur le terrain : Avallon = 6 / Tanlay= 1,
- Annule l'amende de 30€ au club d'Avallon FCO pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 26508214 du 12.11.23 Vermenton 1 – St Fargeau 1 Départemental 2 Gp B

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur MILARD NOLAN (licence 2546366254) du club de Vermenton, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (…) ;
  – d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
  – (…) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Demande au club de Vermenton de lui faire part de ses observations sur la participation du joueur MILARD NOLAN à la rencontre citée ci-dessus, et ce par écrit pour le 21 novembre 2023, délai de rigueur,
- Met le dossier en attente de décision.

Match 26508743 du 05.11.23 Sens FP 2 – St Sérotin 1 Départemental 3 Gp A

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur THIRIAU YVAN (licence 2544390257) du club de Sens FP, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (…) ;
  – d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
  – (…) » ;
- Considérant la suspension d'un match de suspension ferme suite à 3 avertissements infligé par la commission de discipline au joueur THIRIAU YVAN de Sens FP à compter du 30/10/2023, décision notifiée sur Footclubs le 27/10/2023,
- Considérant que le joueur THIRIAU YVAN a purgé sa suspension en équipe première le 5 novembre 2023 mais qu'il a participé à la rencontre du 5 novembre 2023 avec l'équipe 2 de Sens FP alors qu'il ne pouvait pas régulièrement participer à cette rencontre, faute d'avoir purgé son match de suspension avec cette équipe, conformément aux dispositions de l'article 226 des R.G. de la F.F.F.,
- Considérant que le club de Sens FP a enfreint les règlements,
- Prend note du courriel de Sens FP reçu le 14 novembre 2023,
- Par ces motifs,
- Inflige la perte par pénalité à l'équipe de Sens FP (0 but, - 1 point) au bénéfice de l'équipe de St Sérotin 1 (3 buts, 3 points),
- Inflige une amende de 120€ au club de Sens FP pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08),
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sens FP de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02),
- Transmet le dossier à la commission de Discipline.

Match 26908440 du 04.11.23 Avallon FCO 1 – Auxerre SC 1 U18 Départemental 1
La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note du courriel du club d'Avallon FCO en date du 8.11.2023,
- Reprenant le dossier de Mr Arnaud WIEME, attendu qu'il a été sanctionné de deux matchs de suspension ferme dont un avec sursis,
- Attendu qu'il a purgé son match ferme le 28 octobre 2023,
- Dit le dirigeant Arnaud WIEME qualifié pour le match ci-dessus,
- Classe le dossier.

Match 26509284 du 01.10.23 Courson – St Georges Départemental 2 Gp B
La commission,

- Prend note du courriel du club de Courson en date du 9.11.2023
- Reprenant le dossier, le souci informatique étant résolu, annule l'amende de 30€ au club de Courson pour non envoi de constat d'échec.

Homologation de tournoi

La commission, en lien avec la commission technique, homologue le tournoi futsal :

- Héry : les 27 et 28 janvier 2024 – Catégorie jeunes U11 et U13.

Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

Journée du 18 novembre 2023 :

- Match 27346433 Sens FC 1 – Sens Jeunesse 1, U13 Départemental 1: M. Éric SCIAUD

Journée du 19 novembre 2023 :

- Match 26506708 Gurgy 1 – Sens FC 2, Départemental 1 : M. Michel LE RUEN

Fin de la réunion : 20h15

Le Président de séance
Monsieur SCHMINKE Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementaled'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »